



Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.fr/>

## Compte Rendu SNPTES du Groupe de Travail Promotions du 17 mars 2022 Groupe 2 AENES

Le Groupe de Travail Promotion UL s'est réuni le 17 mars pour l'analyse des dossiers de promotion des personnels de l'AENES par **Tableau d'Avancement (TA) et Liste d'Aptitude (LA)**.

Mme Myriam Doriat-Duban VP RH ouvre le GT et nous informe que le DRH remplacera le DGS parti de l'Université. Elle souhaite que le travail se fasse comme avant, dans la recherche du consensus et remercie un nouvelle fois le travail des parités administratives et des représentants des personnels.

Le SNPTES regrette que la filière de l'AENES soit toujours **oubliée** lors des mesures de revalorisation : ainsi, elle n'est pas intégrée dans la loi de Programmation de la Recherche qui revalorise de façon significative les possibilités de promotion des collègues de l'ITRF.

L'AENES ne peut pas non plus bénéficier des mesures revalorisation mises en place par le MENESR, puisque ces mesures, hors grille indiciaire, ne s'imposent pas aux établissements de l'Enseignement Supérieur, du fait de leur **autonomie**.

C'est toujours du perdant-perdant...

La DRH nous informe que les quotas pour notre Université ne sont pas connus.

Mme Baptista nous informe de sa participation au groupe de travail Rectoral l'an dernier et précise que ce groupe ne comporte plus de représentants syndicaux, contrairement au groupe de travail à l'UL.

En **LA SAENES**, la position rectorale a changé : il faut que les personnes proposées puissent dérouler une carrière de 3 à 5 ans dans leur nouveau corps. Il semblerait que les dossiers des collègues ayant **déjà le nombre d'annuités suffisant et de l'âge requis** pour pouvoir partir à la retraite ne soient plus pris en compte.

Le SNPTES a manifesté son étonnement et son regret d'une telle position, car actuellement l'âge de la retraite recule constamment et par ailleurs bon nombre de collègues ont besoin de rester bien après cette limite théorique (jusqu'à l'âge limite de 67 ans), pour pouvoir bénéficier d'un montant de retraite à peine correct.

Cette mesure pénalise fortement les catégories C et les familles monoparentales.

[LA AAE : 1 dossier classé](#)

6 dossiers déposés pour 50 promouvables moyenne d'âge 53 ans

Nombre de promotions inconnu 0 ou 1 au maximum

[LA SAENES : 2 dossiers classés](#)

35 dossiers pour 138 promouvables moyenne d'âge 53 ans

Nombre de promotions inconnu mais certainement 1 seul

---

[TA APAE : 1 dossier classé](#)

4 dossiers déposés pour 12 promouvables moyenne d'âge 57 ans

Nombre de promotions inconnu 0 ou 1 au maximum

[TA SAENES classe exceptionnelle : 2 dossiers classés](#)

9 dossiers pour 18 promouvables moyenne d'âge 53 ans

Nombre de promotions inconnu mais 1 attendue

[TA SAENES classe supérieure : 2 dossiers classés](#)

8 dossiers pour 21 promouvables

Nombre de promotions inconnu mais 2 espérées

[TA ADJAENES P1 : 10 dossiers classés](#)

46 candidats pour 90 promouvables moyenne d'âge 52 ans

Nombre de promotion inconnu mais 8 attendues

[TA ADJAENES P2 : 2 dossiers classés](#)

2 candidats pour 2 promouvables âge 31 ans

Nombre de promotions inconnu mais 1 attendue

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 2 :

Véronique Breton, Marc Dalaut, Mireille Lemal, Catherine Pablot-Godot, Xavier Roux et Muriel Schlatter